



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24786
9 novembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
FRANCE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mon gouvernement est extrêmement préoccupé par la situation qui règne actuellement dans la République de Bosnie-Herzégovine.

Par sa résolution 713 (1991), et toutes ses autres résolutions subséquentes, le Conseil de sécurité s'était engagé à poursuivre l'étude de cette question.

Aussi, d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir convoquer une réunion urgente du Conseil de sécurité en vue d'examiner la situation qui prévaut dans la République de Bosnie-Herzégovine.

Durant cette réunion, le Conseil pourrait entendre avec profit M. Mazowiecki. Je propose en conséquence qu'en vertu de l'article 39 de son règlement provisoire, le Conseil de sécurité invite M. Mazowiecki à venir s'exprimer devant lui.

(Signé) Jean-Bernard MERIMEE
